

"Pour que l'Etat construise un bâtiment artisanal à Sécheron au lieu et place de Mouille-Galland"

Secretariat du Conseil Municipal

1211 Genève 3

Genève, le 21 juin 2001

## Concerne : PETITION

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux

Le 15 juin 2001 le Grand Conseil a adopté une motion ( motion 1407) qui demande au Conseil d'Etat de mettre a disposition son terrain situé dans la zone industrielle de Sécheron (parcelle No 4125)

d'une surface de 17'582 m<sup>2</sup> qui est amplement suffisante pour construire à la fois le parking d'échange prévu et un bâtiment artisanal de quatre niveaux, d'une surface de plancher d'environ 4'000 m<sup>2</sup> et d'une emprise au sol de 1000m<sup>2</sup> seulement, répondant aux besoins des artisans de notre association dont le bail a été résilié.

Pour la première fois, nous avons le sentiment non seulement d'avoir été entendu et compris par une autorité, mais d'avoir bénéficié d'une prise en considération concrète de nos demandes de nature à satisfaire nos besoins.

En effet, le Conseil d'Etat n'est jamais entré en matière sur notre demande de résoudre le problème du relogement de nos activités dans le site de Sécheron, demande qui ne faisait que s'inscrire dans le cadre de celles que la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe avait formulée dans les lettres adressées aux mois d'octobre et décembre 2000 au Conseil d'Etat et qui sont annexées au rapport de la commission des pétitions du Grand Conseil traitant notre première pétition (P 1331).

Nous avons pris note du fait que la Fondation des terrains industriels de l'Etat (FIT) était disposée à réaliser un bâtiment artisanal de 5'000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dans la zone de Mouille-Galland, qui est en principe une zone d'entrepôts, en raison des nuisances de l'aéroport, dans le but de permettre le relogement de nos activités.

Pourquoi cette fondation ne pourrait-elle pas réaliser un bâtiment d'un volume identique, dans la zone de Sécheron, avec une structure (notamment un vide d'étage de 6 m au niveau du rez-de-chaussée) et des dimensions de locaux répondant à nos besoins et cela avec des loyers équivalents ou meilleur marché que ceux de Frs 160/m<sup>2</sup> qui nous ont été proposés, au lieu d'un bâtiment dont les plans sont déjà dessinés et imposent des contraintes qui ne correspondent pas à l'utilisation spécifique que nous envisageons et qui, de plus, est inadapté à notre clientèle ?

Pour nous, il n'y a aucune impossibilité de réaliser un tel bâtiment sur la parcelle de l'Etat à Sécheron ; il s'agit d'une question de volonté politique.





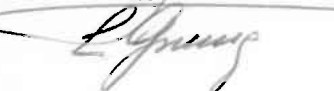
Nous vous communiquerons très prochainement les surfaces de plancher nécessaires pour les différents locataires concernés et vous prions d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il réalise son projet de bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons cette nouvelle pétition.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.



BRUNO MARTINELLI

Président

ROGIER Christian	14	140 de Secheron	1202 GE	
GRÜNIG Alexandre	2	Bld de la Cluse	1205 GE	
ICHASO JULIO	12	CH DE LA ROCHETTE	1202 GE	
ABDELMEGUID HANAN	35,	rue des Racines	1213 CHEX	
Izquierdo José	15	rue de Bâle	1207 Genève	
Günig Ernest	35	Merdisol	1242 Satigny	